



*De la nécessité d'une politique énergétique verte
dans le respect de nos citoyens et de nos territoires*

12 septembre 2013

*Nécessité d'une politique énergétique verte
dans le respect de nos citoyens et de nos territoires*

Mémoire présenté
par le regroupement
*« Citoyens pour une gestion responsable
des boues du Haut Saint-Laurent »*
et
*L'Association Québec solidaire
Huntingdon*

À la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Septembre 2013

12 septembre 2013

Table des matières:

1.0- Présentation	3
2.0- Préambule	5
3.0- De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique	6
<i>« Citoyens pour une gestion responsable des boues du Haut Saint-Laurent »</i>	
4.0- Éoliennes et enjeux énergétiques et sociaux <i>Qs Huntingdon</i>	10
4.1 Introduction	10
4.2 Impacts	13
4.2.1 Impacts sur la santé	14
4.2.2 Impacts financier	16
4.2.3 Impacts environnemental	18
4.2.4 Impacts sur le tissus social	19
4.3 Problématique et enjeux	20
4.4 Conclusion et recommandations	25

12 septembre 2013

1- Présentation

Le présent mémoire vient d'un souci des citoyennes et citoyens de la circonscription de Huntingdon de partager avec votre Commission nos préoccupations en faveur d'une politique nationale verte visant l'autonomie énergétique du Québec et une gestion de la production et de la distribution selon les principes du développement durable, concept qui sous entend, pour les êtres humains, « **un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société.** ».¹

Le regroupement «Citoyens pour une gestion responsable des boues du Haut-St-Laurent» (CGRBHSL) et l'*Association Québec solidaire de la circonscription de Huntingdon* (QsH), partagent dans ce document le même point de vue concernant ce développement.

Le regroupement CGRBHSL veut démontrer dans un premier temps qu'il est possible d'améliorer notre environnement tout en contribuant à l'autonomie énergétique du Québec par la biométhanisation.

L'Association Québec solidaire de la circonscription de Huntingdon (QsH), suite à une consultation auprès des citoyens(nes) impliqués(es) sur la question des éoliennes, vous partagera les orientations qu'il trouve souhaitable d'appliquer au Québec en matière d'énergie.

¹Pour l'AFNOR (Association française de normalisation) en 2012, on ne peut qualifier un développement de durable « si les composantes de l'écosystème et leurs fonctions sont préservées pour les générations présentes et futures ». Dans cette définition, les "composantes de l'écosystème" incluent, outre les êtres humains et leur environnement physique, les plantes et les animaux. **Pour les êtres humains, le concept sous-entend un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société.** ».

12 septembre 2013

Comme nous l'avions mentionné aux Coprésidents de la Commission lors de la présentation de notre mémoire, nous tenons à souligner qu'en raison du court délai pour la préparation de notre mémoire, ainsi que le choix du moment, septembre étant une période très occupée pour tout le monde, notre mémoire n'est pas aussi complet que nous l'aurions voulu. Certaines parties du mémoire auraient nécessité de plus amples recherches et délibérations. Nous poursuivons notre réflexion et modulerons notre position selon nos recherches et réflexions ainsi que l'évolution de l'exploitation et de la distribution de cette ressource énergétique sur notre territoire.

Il nous apparaît aussi important de réitérer que nous sommes en tant qu'association de circonscription, de concert avec notre parti Québec solidaire, en faveur du développement des énergies renouvelables comme l'énergie éolienne, mais nous déplorons, tout comme le fait dans son mémoire l'association Québec solidaire de Rouyn Noranda Témiscamingue, que le gouvernement aie saboté ce développement «en laissant l'entreprise privée implanter, sans encadrement, des éoliennes de façon anarchique et sans respect pour les populations des territoires concernés».²

Nous ajouterons : développement défiant toute logique, tel que le démontre dans son mémoire à cette Commission M. Réal Reid, ingénieur, spécialiste en énergie: «La figure suivante montre la carte des vents du Québec, «on voit que les centrales éoliennes construites en Montérégie, dans la vallée de l'Érable et dans la forêt Montmorency n'ont accès qu'à un vent de 6 à 7 m/s, alors que des régions de la Baie James et de la côte Nord sont beaucoup plus venteuses. Sachant que l'énergie éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent, on construit là où les coûts seront élevés»³ .

² 20130911_051_Quebec_Solidaire_Rouyn_M

³ M.Réal Reid, ingénieur, spécialiste en énergie «Éolien et autres sources québécoises d'énergie» mémoire 20130910_038

12 septembre 2013

La controverse donc ne situe pas au niveau de la vision pro-éolienne versus la vision anti-éolienne, mais sur le comment, où, par qui et pour qui ce développement doit se faire.

2- Préambule

Avec les citoyennes et citoyens de la circonscription de Huntingdon, il nous apparaît indispensable de développer une politique énergétique nationale verte qui vise l'autonomie du Québec dans ce domaine et la sortie de l'ère du pétrole.

Nous avons, au Québec, développé lors des dernières décennies d'immenses projets d'hydro-électricité. Nous en sommes fiers, nous en avons profité et cela constitue une base importante de notre richesse collective.

Depuis plusieurs années, le contexte économique local et mondial a changé radicalement. Les producteurs et promoteurs des énergies fossiles ont su développer une dépendance à cette énergie et rechercher toujours de nouvelles sources d'approvisionnements pour répondre à une demande grandissante qu'ils ont créée.

Cependant nous nous rendons compte de plus en plus que ce développement anarchique se fait au détriment de notre qualité de vie et ce à la grandeur de la planète.

De plus, ce développement des énergies fossiles rend notre hydro-électricité moins compétitive et crée une surproduction locale parce que nous sommes dépendants d'une kyrielle de produits qui dépendent des énergies fossiles (au niveau de l'agriculture, du transport, du chauffage, du fonctionnement de nos usines, tous les plastiques, etc.).

Est venu s'ajouter aux enjeux le développement sauvage de l'industrie éolienne dans nos régions, sur fond de non acceptabilité sociale et de non respect des citoyens.

12 septembre 2013

3- De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique.

Présenté au nom des

***Citoyens pour la gestion responsable des boues municipales et
industrielles/ Citizens for the management of industrial and Sewage
sludge (1)***

Face aux enjeux de restreindre les Gaz à effet de serre et de développer des énergies renouvelables, les *Citoyens pour une gestion responsable des boues du Haut-Saint-Laurent*, comté de Huntingdon, aimeraient faire connaître leurs propositions et leurs appréhensions sur le sujet.

Depuis 2009, les citoyens pour une gestion responsable des boues d'usine d'épuration- biosolides- alias MRF- se sont documentés sur la problématique et croient que les boues pourraient contribuer à l'indépendance énergétique du Québec tout en réduisant les GES.

La Politique Québécoise de gestion des Matières Résiduelles et Recyc-Québec visent le recyclage de 60% des matières organiques d'ici 2015. (2) L'intention est louable, mais les matières organiques comprennent aussi les boues d'usine d'épuration. Et nous, les citoyens exposés aux conséquences possibles des épandages sur notre santé, et ce dans une région reconnue pour sa richesse en eau potable(3) et située si près des centres très peuplés du Québec, avons de

12 septembre 2013

sérieuses réserves sur ce que propose le ministère et le "Guide de recyclage des matières organiques.

Mais que faire des boues? Cette question nous a été si souvent posée.

1- Faut-il les enfouir?

Les enfouir ou les incinérer font effectivement d'énormes quantités de gaz à effet de serre. Au Québec, 48% des boues sont incinérées. (4)

2- Faut-il les épandre sur les terres agricoles?

Le MDDEFP propose d'épandre les boues-biosolides sur les terres agricoles en déficit de phosphore. Évidemment ces boues devront être de catégories conformes aux normes du *Guide de recyclage des matières organiques*. Même le transport sur les sites d'épandage n'ajouterait pas autant de GES que les techniques d'enfouissement ou d'incinération. De plus, cette pratique: " permet aux agriculteurs de réduire leur facture d'engrais importés et est souvent moins cher pour les municipalités" (5)

L'épandage agricole des MRF apparaît à prime abord comme une solution intéressante de revalorisation des déchets. Le problème de ces résidus est lié essentiellement aux nombreux polluants, chimiques ou pathogènes, qui contaminent ces boues et que les méthodes de traitement actuelles ne parviennent pas à éliminer de façon satisfaisante. (6)

3- Les boues peuvent-elles servir à la biométhanisation?

Les usines de biométhanisation font tranquillement leur apparition au Québec.

Selon une étude réalisée par le chercheur Claude Villeneuve, de l'Université du

12 septembre 2013

Québec à Chicoutimi: La filière de biométhanisation permet de réduire davantage les émissions de GES que la filière de compostage. (7)

On remarque un engouement au Québec sur l'utilisation subséquente du "biogaz" généré par le traitement des matières organiques comme énergie renouvelable plus verte!

Et les boues- biosolides peuvent être utilisées comme intrant en biométhanisation.(8)

Ce que nous en pensons!

De ces trois scénarios, nous croyons que la biométhanisation devrait être privilégiée.

En effet, la production de biogaz nous semble plus qu'intéressante.

Par contre, selon une étude récente de mars 2013, les digestats de biométhanisation avec des boues d'usine d'épuration comme intrant ne sont pas plus aptes à l'épandage que les biosolides. La Suisse, les Pays-Bas et l'Autriche interdisent l'épandage de digestats de biosolides (Al Seadi et Lukehurst, 2012) et les contaminants d'intérêt émergent(CIE) sont encore trop peu étudiés et des nouveaux pathogènes "norovirus" soulèvent de nombreux questionnements.(8)

Évidemment, il serait préférable que les contaminants soient interdits à la source. Pour ne citer qu'un exemple, les PBDE-retardateurs de flamme, ces contaminants qui déciment notre population de bélugas(9) demeurent présents dans les boues, peuvent passer dans le fourrage jusque dans le lait(10)... mais "si peu"! Faut-ils être rassurés? Il s'agit de contaminants bioaccumulables et perturbateurs endocriniens ce que l'OMS décrit comme très inquiétants.(11)

En conclusion, la biométhanisation des boues d'usine d'épuration pourra contribuer à notre indépendance énergétique et réduire les risques associés à

12 septembre 2013

leurs épandages sur les terres agricoles.

Quant aux digestats, ils ne sont pas recommandés comme fertilisants sur les terres agricoles.

Les enjeux climatiques sont cruciaux et les besoins énergétiques sont préoccupants mais il faut aussi considérer qu'il en va de la qualité de nos terres agricoles, d'une éventuelle pénurie mondiale d'eau potable, qu'il faut tenir compte de la biodiversité et aussi de notre santé.

France Lemieux

Godmanchester Qc

- 1- <https://www.facebook.com/groups/159397752014/>
- 2- http://www.reseau-environnement.com/medias/vecteur/publication/novembre_2012/index.php
- 3- <http://www.google.ca/#q=atlas+du+bassin+versant+de+la+rivi%C3%A8re+ch%C3%A2teauquay>
- 4- <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/articles/boues-municipales-pol.pdf>
- 5- <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/articles/boues-municipales-pol.pdf>
- 6- <http://igepac.over-blog.com/article-le-cri-des-verts-contre-l-epandage-2-radio-canada-83547238.html>
- 7- <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/articles/boues-municipales-pol.pdf>
- 8- http://www.agrireseau.qc.ca/energie/documents/Synth%C3%A8se%20recherche%20documentaire_vfinale.pdf
- 9- <http://www.quebecscience.qc.ca/actualites/Morts-suspectes-chez-les-belugas>
- 10- <http://vertigo.revues.org/11150>
- 11- http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2013/hormone_disrupting_20130219/f

12 septembre 2013

4- Éoliennes enjeux énergétiques et sociaux

4.1 Introduction

L'Association Québec solidaire Huntingdon (QsH) est née de la préoccupation pour le bien-être et les droits de nos concitoyennes et concitoyens et de la nécessité de créer une structure politique locale pour acheminer leurs voix à l'Assemblée Nationale via un parti prônant la démocratie participative, la justice sociale et le bien commun.

«Québec solidaire a de grandes ambitions pour ce pays du Québec à venir, où tous les rêves de justice, d'égalité, de démocratie et d'écologie sont permis... Afin de redonner à la population québécoise le goût d'être enfin «maîtres chez eux», un gouvernement solidaire remettra entre les mains de la population le soin de définir son avenir politique et son projet de société.»⁴

(QsH) a mis sur pied le concept des «Soupers solidaires» dans le but de prendre le pouls de nos communautés et d'acheminer au niveau national les revendications de nos concitoyens et concitoyennes relatives aux enjeux et problématiques des différentes municipalités de notre grande circonscription.

Dans une atmosphère conviviale, la population est venue nous rencontrer, discuter et réfléchir avec nous sur plusieurs thèmes et enjeux locaux.

Un des enjeux brûlant d'actualité dans notre région a été le thème de deux de ces soupers solidaires: «le développement de l'énergie éolienne dans notre région» et

⁴ <http://www.quebecsolidaire.net/le-parti/a-propos/>

12 septembre 2013

«environnement et pouvoir citoyen». Les échanges étoffés entre citoyens de différentes municipalités, entre citoyens et promoteurs ayant des opinions divergentes sur le sujet, les réflexions profondes et la mobilisation constante depuis plusieurs années des citoyens, citoyennes et groupes environnementaux ainsi que l'indignation manifeste de plusieurs nous démontrent bien qu'un vent de colère souffle sur notre circonscription.

Le développement sauvage de l'industrie éolienne a eu l'effet d'un séisme dans nos campagnes.

Pieds et poings liés par le règlement provincial qui «interdit d'interdire» donc de décider de ce qui se fait chez nous, et par le retrait de plusieurs pouvoirs des compétences municipales, les citoyennes et citoyens se battent avec fureur pour sauver leurs communautés rurales et leur environnement, ou ce qu'il en reste dans certains cas.

Les gouvernements (tous partis confondus) ont placé jusqu'à présent les habitants ruraux devant un choix qui n'en est pas un: énergies fossiles ou développement industriel despotique des énergies renouvelables, comme le développement sauvage de l'industrie éolienne en milieu habité.

Ces derniers, dans ce contexte, se sentent invités à discuter avec un couteau sur la gorge.

Ils en ont assez de passer pour des ignorants et des « chialeux » parce qu'ils veulent simplement faire respecter les besoins fondamentaux nécessaires à leur survie.

Les gouvernements ont eu et ont encore peu d'écoute pour ces citoyens et citoyennes dont certains ont travaillé bénévolement presque à temps plein pour étudier ces dossiers, informer leur communauté, et maintes fois les élus municipaux qui ne connaissent pas souvent les tenants et aboutissants de ces technologies, se

12 septembre 2013

satisfaisant de l'information «édulcorée» transmises par les promoteurs et les industries. Les comités de citoyens et groupes de défense de l'environnement ont depuis des années interpellé leurs élus municipaux et leur député qui se bornent souvent à hausser les épaules ou à retourner les responsabilités aux citoyennes :« Avez-vous une autre solution ?». Hé bien oui, nous en avons des suggestions, des solutions, et plusieurs! Nous venons ici vous en faire part.

Nous de QsH, sommes présents sur le territoire pour appuyer et soutenir les citoyens et citoyennes dans leurs démarches auprès des instances municipales, provinciales, relayons leurs communiqués et publications, et discutons avec eux des visions et projets qu'ils ont pour leurs communautés.

Nous souhaitons qu'enfin leurs voix soient entendues et leur volonté d'«être maîtres chez eux» devienne enfin une réalité concrète.

Nous rappelons avec insistance au Parti Québécois, qui n'a pas respecté les recommandations de 9 des 10 Commissions du BAPE lors de sa dernière période au pouvoir, qu'un gouvernement est une structure que s'est donné le peuple pour administrer le bien commun, et qu'en conséquence il se doit d'être au service du peuple et non le valet de l'industrie qu'il s'est révélé être, encore cette fois, depuis qu'il a accédé une nouvelle fois au pouvoir.

12 septembre 2013

4.2 Impacts

Le développement des projets éoliens sur notre territoire ne se fait pas en fonction d'un besoin énergétique et ne tient pas compte des impacts sociaux et sur la santé de cette population. Il se fait en fonction du profit prévisible pour l'entreprise privée. Les sites proposés sont faits en fonction d'une analyse des territoires les plus exposés au vent, donc les plus rentables pour ces entreprises.

Suite à nos consultations, quatre facteurs ne sont pas pris en compte dans ce développement anarchique : la santé des citoyens, la rentabilité de tels projets, l'environnement et enfin l'effet pervers d'un tel développement sur le tissu social (division des citoyens).

Nous réalisons avec les citoyens que l'arrivée des projets d'éoliennes, comme l'approbation par le *Ministère du développement durable, de la faune et des parcs* de l'épandage de boues biosolides sur les terres agricoles, dès le début, ont affecté de proche ou de loin toute la région, que ce soit en raison des travaux intensifs d'aménagement (camionnage, dynamitage, excavation), du manque de respect envers les résidents, des effets à long terme sur le bien-être des citoyens, ou encore en brisant le tissu social et en divisant la population.

Les impacts de tout projet énergétique, même s'il s'agit d'énergies renouvelables, doivent s'évaluer dans le cadre des principes de développement durable, comme nous l'avons affirmé précédemment. Nous tenons à rappeler que dans la notion de développement durable, telle qu'elle a été établie, l'épithète « durable » s'applique à l'environnement (physique et social) sur lequel une industrie a un impact et NON À L'INDUSTRIE. CE N'EST PAS L'INDUSTRIE QUI DOIT ÊTRE DURABLE MAIS LE MILIEU SUR LEQUEL L'INDUSTRIE A UN IMPACT !!!

12 septembre 2013

Il est aussi impératif de tenir compte que la capacité régénératrice de la Terre (biocapacité) est déjà dépassée depuis 1987 par la consommation mondiale en ressources et ne cesse de s'amoinrir depuis.

D'où la nécessité d'une profonde réflexion sur nos besoins, l'exploitation et l'exportation de nos ressources, le commerce international etc.

«Les scientifiques qui ne font pas de philosophie sont des bricoleurs dangereux»⁵Albert Jacquard

De même la notion «écologique »ne doit pas s'appliquer uniquement à la technologie en soi, mais à l'impact qu'a cette technologie sur l'environnement où elle est appliquée...L'énergie éolienne en soi est évidemment plus écologique que les énergies fossiles...Mais un parc éolien de dizaines de grandes éoliennes a des impacts sur l'équilibre du milieu qui sont loin d'être écologiques.

4.2.1 Impacts sur la santé

Les impacts sur la santé commencent à être bien documentés et les recherches se poursuivent

En 2011, *«à la lumière de récentes études, plus de 40 médecins du Centre-du-Québec pressent le Gouvernement du Québec d'éviter d'installer des éoliennes industrielles pouvant atteindre une hauteur de 400 pieds en milieu habité. Ils en viennent à la conclusion que les risques potentiels pour la santé des riverains sont réels et que l'insuffisance actuelle d'étude sur le sujet ne permet pas d'établir, avec certitude, une distance séparatrice sécuritaire pour la santé de ceux-ci. C'est donc en*

⁵ Albert Jacquard in *Fin de millénaire*, film documentaire de Hélène Bourgeauit, produit par l'ONF

12 septembre 2013

*s'appuyant de la loi sur le développement durable et particulièrement sur le **principe de précaution** que les médecins formulent leur demande, Parmi les signataires, Linda Bernier, médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie de Victoriaville s'est aussi penchée sur des études récentes et conclut : « Il n'y a aucun doute dans mon esprit que les effets néfastes décrits existent réellement»⁶*

*«Des recherches démontrent que les infrasons émis par les éoliennes peuvent être très dommageables et néfastes pour notre santé et celle des animaux si nous sommes à proximité d'un parc éolien et que ces **infrasons se propagent jusqu'à 10 km** .⁷*

Il est mentionné que les infrasons des éoliennes de 10 m de haut se propagent jusqu'à 5 à 10 km et ce à une fréquence de 10Hz.

Un groupe de résidents du sud-ouest de notre circonscription a dû se mobiliser en 2013 pour que les promoteurs appliquent des normes minimales d'implantations d'éoliennes dans le respect de la santé des citoyens.

«Un projet de parc éolien a été présenté à notre conseil municipal de Godmanchester. « Nos élus ne doivent pas signer de protocole d'entente concernant le développement et l'exploitation d'un parc éolien dans Godmanchester avec un promoteur sans, au préalable, faire une étude indépendante d'impacts sur la santé des citoyens vivant à proximité d'un parc éolien. Les études démontrent des risques certains pour la santé pour toute personne habitant à l'intérieur de 2km d'un parc éolien alors que, sur notre territoire, notre règlement en vigueur est de 500 mètres. »⁸

On y ajoutait: « Si un tel projet se réalise, il sera implanté en milieu habité sur le New

⁶ <http://www.lanouvelle.net/Societe/Sante/2011-02-09/article-2210729/Apprehendant-le-%26laquo%3Bsyndrome-eolien%26raquo%3B.-40-medecins-signent-une-petition/1#>

⁷ ibid

⁸ **Non aux Éoliennes à Godmanchester!** <http://godmanchester1.wordpress.com/category/eolienne/>

12 septembre 2013

Erin et sur le 4^e rang. Cette 1^{ère} phase du projet serait de 10 éoliennes de 2.35 mwatt chacune mesurant 108 mètres de haut avec des ailes de 92 mètres de long.».

Un autre regroupement (Le Vent Tourne) sur la question éolienne mène un combat de tous les instants contre un projet initialement amené par Kruger dans l'est de notre territoire.

La municipalité de St-Valentin, quant à elle, a milité et obtenu avec les autres municipalités de la MRC du Haut-Richelieu l'établissement de la distance minimale d'une éolienne à plus de 2 km d'une habitation.

Intimidation, menace, dénigrement à leur égard fut aussi la rançon de leur travail.

4.2.2 Impact financier

Actuellement Hydro-Québec doit éponger l'augmentation de ses dépenses avec une augmentation des tarifs d'électricité et ce dû en bonne partie au coût des subventions accordées pour l'implantation de parcs éoliens et le prix payé par HQ pour acheter l'électricité produite.

« Les éoliennes actuelles et celles en construction vont coûter aux consommateurs d'électricité québécois la rondelette somme de 695M\$ par année. Cette perte s'explique notamment par le fait que le prix pondéré d'un KW/h d'électricité payé aux producteurs d'énergie éolienne est de 9,34¢ /KWh. En ajoutant les autres frais «cachés» (transport, distribution, intégration, pertes), *l'Institut économique de Montréal* estime qu'Hydro-Québec accorde une subvention implicite de 8¢ pour

12 septembre 2013

chaque kWh aux producteurs éoliens (dont la majorité sont des multinationales énergétiques). »⁹

La seule raison invoquée par la ministre Ouellette pour maintenir actuellement ce développement, est le maintien de l'emploi en Gaspésie.

Il ne faut pas oublier l'impact de l'installation de ces éoliennes sur les résidences vivant en zone d'influence forte (1-2km). Les résidences concernées peuvent subir une dévaluation de 30% et souvent dans des zones dépassant ce 2 km.

«Cet avilissement des prix est déjà fort inquiétant en soi, mais il s'accompagne d'effets encore plus graves. Baisse de la valeur des maisons veut dire contraction extrême de l'assiette fiscale des municipalités. Celles-ci sont donc contraintes à augmenter fortement leur taux des impôts fonciers simplement pour maintenir les services déjà offerts. En retour, un taux d'imposition très élevé signifie que les maisons sont encore plus problématiques à vendre et ne trouvent que très difficilement un preneur.»¹⁰

⁹ **Adrien Pouliot** «Ouellet augmente le coût «injustifiable» de l'éolien!» *Hunffington Post* 08/09/2013

¹⁰ <http://le-vent-tourne.blogspot.ca/2011/01/la-mort-des-villages>.

12 septembre 2013

4.2.3 Impact environnemental

«Les victimes les plus évidentes des éoliennes sont les oiseaux (oiseaux nocturnes et oiseaux migrateurs) et les chauves-souris, qui soit meurent par collision avec les pales ou par barotraumatisme (les poumons des chiroptères sont sensibles à la dépression créée par la rotation des pales à proximité de l'éolienne : ils explosent). Selon Albert Manville, ornithologue américain, pas moins de 440.000 oiseaux sont tués par les éoliennes aux Etats-Unis chaque année.»¹¹

On doit aussi considérer l'emprise au sol, la base de l'éolienne, dont l'installation détruit végétation et habitat (prairie, bosquets etc.) perturbe des aires de reproductions etc. Considérant que notre région du sud de la Montérégie a une couverture forestière de moins de 10%, que les corridors de circulation pour la faune sont peu nombreux, l'effet n'est donc pas négligeable.

Il y a aussi l'impact sur le paysage, les routes endommagées, le harnachement des terres agricoles (en plus du site d'implantation, les routes d'accès où on injecte de la poudre de ciment pour solidifier celles-ci).

Selon les informations que nous avons recueilli, **il semble de plus qu'aucune clause dans le contrat liant le propriétaire foncier et la compagnie signataire ne mentionne de responsabilité de remise en état des lieux advenant l'arrêt d'exploitation.**

¹¹ <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>

12 septembre 2013

4.2.4 Impact sur le tissu social

L'absence de normes gouvernementales claires et satisfaisantes sur la santé, l'environnement et le développement économique des régions lors de l'implantation de parcs éoliens fait en sorte que les citoyens, citoyennes doivent eux-mêmes s'informer sur les impacts de tels projets. Les demandes de réglementation de la part de ces personnes les mieux informées, sont de façon générale, très supérieures aux règlements minimalistes des gouvernements locaux, régionaux et provinciaux. Cette situation crée des dissensions entre les concitoyens, entre les mieux informés et intéressés à maintenir un milieu de vie sain et d'autres qui ne voient que les bénéfices à court terme.

Il n'en faut pas plus, faute de normes gouvernementales satisfaisantes, pour déclencher des querelles dont les répercussions auront des effets pour plusieurs années sur les relations humaines des villages.

12 septembre 2013

5. Problématique

Depuis plusieurs années, le contexte économique local et mondial a changé radicalement. Les tenants des énergies fossiles ont su développer une dépendance à cette énergie et rechercher toujours de nouvelles sources d'approvisionnements pour répondre à une demande grandissante qu'ils ont créée. Ce qui rend l'hydroélectricité moins compétitive.

Le développement des énergies vertes comme l'éolien, dans un contexte de surplus importants, a eu comme objectif non pas de répondre à une demande mais de permettre le développement de nouvelles industries à gros coût de subventions directes et indirectes, sous prétexte de venir en aide à des régions éloignées, comme la construction de la centrale de Val-Jalbert ou la construction d'éoliennes en Gaspésie.

Hydro-Québec s'éloigne de son rôle premier de service public, pour devenir un instrument gouvernemental de développement régional payé à même nos tarifs d'électricité et remplir les coffres du Trésor. Pourquoi ne pas aider ces régions par des subventions directes en vue de diversifier leur économie?

Si nous avons des surplus d'électricité au Québec, c'est que nos gouvernements n'ont pas pris les moyens d'effectuer une transition des énergies fossiles vers l'énergie électrique en stimulant par des subventions le chauffage électrique des maisons, les véhicules privés et de transport en commun ainsi que la recherche en ce domaine...

Quelle est la logique de continuer à développer des projets de production d'électricité si nous avons un surplus important pour les 10 prochaines années et pourquoi faire ce développement de façon anarchique avec l'entreprise privée à des coûts exorbitants, alors que l'on donne plus de 200 Millions de dollars par année à la

12 septembre 2013

centrale de Bécancour pour NE PAS produire de l'électricité tellement le surplus est grand.

Stratégie déloyale des promoteurs

Les citoyens ont rapporté de nombreuses tactiques jugées trompeuses et dissimulatrices employées par les promoteurs pour arriver à leurs fins : rencontrer individuellement des conseillers municipaux, affirmer à un propriétaire terrien que ses voisins ont signé un contrat avec eux ou sont d'accord pour la présence d'éoliennes à proximité de leur maison, exiger de ne pas divulguer qu'ils ont signé un contrat , sans compter les journées «portes ouvertes» où il n'est montré qu'un seul côté de la médaille très bien astiquée avant l'arrivée de ceux qui serviront d'appât une fois de retour dans leurs communautés.

Ces promoteurs manifestent parfois même du mépris pour les citoyens s'opposants à leurs projets, à l'instar de Michael Binion, *Président de Questerre Energy et de l'Association pétrolière et gazière du Québec*, qui au printemps 2012 sur «forumschiste .com» , étalait son mépris pour l'intelligence des opposants à l'exploitation des gaz de schistes « croire aux effets néfastes de la fracturation est comme croire que la terre est plate ou que l'homme ne s'est pas vraiment rendu sur la lune ou encore qu'Elvis est toujours vivant »

Irresponsabilité et imputabilité

L'irresponsabilité des industries qui ne respectent pas les règles, n'entretiennent pas les équipements et refusent de payer pour les dommages , comme nous l'avons vu récemment au Lac Mégantic, le manque de transparence et de diligence du gouvernement tel que dans le cas des BPC plus récemment, la non imputabilité des industries (comme nous l'avons mentionné précédemment, il semble qu'aucune clause dans le contrat liant le propriétaire foncier et la compagnie signataire ne mentionne de responsabilité de remise en *état des lieux advenant l'arrêt*

12 septembre 2013

d'exploitation), justifient amplement la crainte des citoyens envers les énergies fossiles certes, mais aussi envers les promoteurs d'énergie alternative comme l'industrie éolienne.

Accointement du politique et du privé

qui dicte sa loi au gouvernement, sous prétexte de création d'emploi, souvent quelques emplois qui coûte très cher eu égard aux subventions à ces industries.

L'industrie va jusqu'à tenter de privatiser nos services publics comme HQ

«Effectivement, l'acquisition d'Énergie NB aurait eu pour effet de faire d'Hydro-Québec une entreprise interprovinciale de compétence fédérale en vertu de la Constitution »...Power Corp est représentée au conseil d'administration d'Hydro Québec¹²

Un autre exemple édifiant est démantèlement d'Hydro -Québec Gaz et Pétrole et la cession subséquente au privé des immenses ressources de pétrole d'Anticosti

Même la santé publique est infiltrée par les intérêts privés comme l'a démontré le docteur Shiv Chopra, scientifique à l'emploi de Santé Canada, qui a dénoncé les errances de Santé Canada lors de plusieurs conférences et dans son livre « *Corrompus jusqu'à la moelle, Les mémoires d'un scientifique de Santé Canada qui a choisi de sonner l'alarme*»¹³

Au Québec « La santé publique n'est plus une priorité gouvernementale » affirmait le Dr Benoît Gingras, conseiller scientifique au Ministère de la Santé et des services

¹² La dépossession tranquille Richard LeHir

¹³ Shiv Chopra *Corrompus jusqu'à la moelle, Les mémoires d'un scientifique de Santé Canada qui a choisi de sonner l'alarme*, Les éditions Le Mieux-Être Montebello 2009

12 septembre 2013

sociaux, dans un article publié dans l'Actualité médicale du 15 mars 2006, suite à sa démission, excédé par le recul du gouvernement en matière de protection de l'environnement.

Droit municipal et assiette fiscale:

Les compétences municipales étant de plus en plus amputées par le gouvernement, communautés et citoyens ont de moins en moins le pouvoir de décider de ce qui se passe chez eux.

Un des seuls paramètres que les élus municipaux ont le droit de régler est la distance séparatrice, mais le règlement édicté par la municipalité doit être approuvé par la MRC et celui de la MRC par le MDDEFP. Notre circonscription compte principalement trois MRC (Haut-St-Laurent, Les Jardins de Napier ville et Haut-Richelieu). Les MRC du Haut-St-Laurent et du Haut-Richelieu ont adopté un règlement interdisant la construction d'éoliennes à moins de deux kilomètres de toute résidence. Dans la MRC Les Jardins de Napierville le règlement impose une norme de seulement sept cents cinquante mètres (750m.), quarante quatre (44) éoliennes ont été érigées dans les villes de St-Rémi et St-Michel (MRC Les jardins de Napierville), à Mercier, St-Isidore et St-Constant dans la MRC voisine. Ceci étalé sur vingt (20) hectares de terres agricoles.

À l'inverse, les gouvernements ont «pelleté» de plus en plus de responsabilités auparavant provinciales (ex les ponceaux) dans la cour des municipalités qui souvent ont subi parallèlement une dévitalisation Elles ont donc cherché, pour augmenter leur assiette fiscale, des sources de revenus parfois controversées (par exemple, le traitement des eaux de fracturation par la municipalité de Huntingdon).

12 septembre 2013

-Complicité de la CPTAQ

La loi sur la protection du territoire agricole a été instaurée afin de protéger l'intégrité du territoire agricole en stoppant son morcellement à des fins immobilière ou industrielles.

Or comment se fait-il qu'alors qu'un agriculteur ne puisse établir son fils sur sa ferme en lui octroyant quelques arpents, que les intégrateurs porcins, les industriels éoliens et les compagnies pétrolières puissent obtenir un le consentement de la CPTAQ pour le installer sur quelques arpents des porcheries industrielles, des éoliennes ou y creuser des puits de gaz de schistes ?

Il y a ici distorsion du rôle de la CPTAQ !

De même un conseil municipal de la région aurait refusé de fixer à 2 km la distance entre une habitation et une éolienne, parce que cela pourrait nuire à la possibilité d'installation d'éolienne dans la municipalité et ainsi priver les agriculteurs d'un revenu supplémentaire.

12 septembre 2013

4.4 Conclusions et recommandations

Il devient de plus en plus évident que ça ne tourne pas rond dans l'industrie éolienne au Québec, ni dans les autres industries énergétiques. Il faut en conclure que l'improvisation doit cesser actuellement au Québec en matière de développement dans la filière éolienne, où des petits promoteurs privés pavent la voie à des multinationales (Enercom, Kruger) qui s'accaparent nos ressources, nos territoires, notre patrimoine. Une réflexion globale est nécessaire concernant notre avenir énergétique.

Jusqu'à présent, on a laissé aller nos ressources, signé des contrats très avantageux pour les entreprises promotrices souvent étrangères, mais on ne s'est même pas donné la peine d'encadrer le secteur pour minimiser les impacts à la population. C'est le monde à l'envers.

En regard des catastrophes environnementales récentes (Lac Mégantic) et celles antérieures que les gouvernements n'ont pas réglées (les lagunes contaminées de la Ville de Mercier), et de l'irresponsabilité des entreprises, il est indispensable que les Québécois reprennent le contrôle sur les industries à qui l'on a laissé la bride sur le cou depuis bien trop longtemps.

Dans la situation actuelle où nous avons depuis 2 décennies dépassé le seuil capacité régénératrice de la Terre (biocapacité) est déjà dépassée depuis 1987 et vivons déjà à crédit, il est indispensable que la politique énergétique tienne en priorité l'aspect écologique.

Il faut impérativement sortir du carcan « adopter les méthodes et techniques qui

12 septembre 2013

coûtent le moins cher» qui nous enferme dans une logique destructrice et faussée en ne tenant pas en compte les coûts de pollution et de destruction des milieux, du capital social touristique et économique des régions, alors qu'ironiquement, le Kwh qui coûte le moins cher est le Kwh que l'on économise

Il faut aussi sortir de la dictature qui transforme nos campagnes en grands parcs industriels en redonnant aux citoyens contribuables la place qui leur revient aux tables de discussions et de décisions.

Recommandations

- Moratoire immédiat sur le développement de l'industrie éolienne en zone habitée
- Moratoire sur le harnachement des rivières
- Plan pour sortir des énergies fossiles complètement d'ici 2030 :
 - rechercher et développer des sources d'énergies alternatives:
 - .éoliennes en zones **non habitées** tel le grand Nord/
 - .énergie solaire
 - .géothermie/biométhanisation etc.
- Chapeautage par le gouvernement de la production et de la distribution énergétique

12 septembre 2013

de même que la recherche effectuée dans le domaine ¹⁴

- Nationalisation de l'exploitation de l'énergie éolienne
- Placer les entreprises du domaine de l'énergie sous contrôle public (participation majoritaire de l'Etat ou nationalisation complète au besoin) ;(Plan Vert Qs)¹⁵
- Établissement d'une politique énergétique ayant comme objectifs:
 - autonomie
 - protection de l'environnement
 - occupation harmonieuse du territoire et respect des droits des communautés
- Création d'une Charte de l'environnement qui inclura le principe de précaution, mis à mal et jeté aux poubelles par les gouvernements quand il s'agit d'environnement et de santé¹⁶

- Efficacité énergétique:

«Arrêter de chauffer dehors»

Québec solidaire insiste plusieurs fois dans ce Plan Vert sur la nécessité d'une politique d'efficacité énergétique comme première étape essentielle d'une rationalisation de l'énergie « Avant, toutefois, il est fondamental de réduire notre consommation d'électricité. », ce qui inclut des programmes de rénovation et de construction écoénergétiques et écologiques «Il faut arrêter de «chauffer dehors» Un vaste programme pour améliorer l'isolation et la performance énergétique de nos

¹⁴ Plan Vert http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2012/08/Plan_vert_web.pdf

¹⁵ ibid

¹⁶ ibid

12 septembre 2013

maisons et bâtiments commerciaux et institutionnels , la construction de logements écoénergétiques, créerait par la même occasion une multitude d'emplois «verts».

-Électrifier le chauffage des habitations et des bâtiments et utiliser les surplus d'électricité pour alimenter ces installations au lieu de mettre en branle le projet actuel de construire dans notre région à grands coûts des lignes souterraines pour acheminer de l'électricité à bas prix aux USA .

5- Réponse aux questions des commissaires

Nous désirons aussi développer notre réponse à la question de M. Normand Mousseau, coprésident de la Commission, suite à la présentation de notre mémoire, sur l'acceptabilité sociale dans notre circonscription:

M. Mousseau nous demandait: «cet après-midi on avait quelqu'un qui venait témoigner et qui nous disait qu'en fait sur les 10 derniers projets éoliens, 9 ont été approuvés sans aucune opposition des citoyens donc sans problème, donc ça cadre pas vraiment avec la présentation que vous nous faites, je voudrais comprendre un peu ».

Mise en contexte:

M. Mousseau se référait ainsi à la présentation de M.Guy Painchaud de Eolectric,

M.Painchaud affirmait:

12 septembre 2013

«....des 10 derniers projets éoliens présentés pour une évaluation environnementale, 9 n'ont pas nécessité d'audiences du Bape. La plupart de ces projets sont des projets communautaires, mais il reste que c'est un chiffre qui démontre que la filière a énormément évolué».

Or en fin de séance M.le Commissaire Roger Lanoue pose cette question à M Painchaud: «Sur le sujet de l'acceptabilité sociale....je comprends que j'étais pas au courant de ça qu'il y a 9 projets sur 10 qui n'ont pas été soumis au BAPE, acceptés bien sûr, mais je comprends aussi que au moins il n'y a pas si loin dans le temps, il y a plusieurs projets qui ont été bloqués et que même plusieurs municipalités ont adopté des règlements pour empêcher, or j'aimerais vous entendre là dessus».

M Painchaud répond: «effectivement les projets,historiquement, c'est les 10 derniers; puis par la force des choses c'est le dernier appel d'offre, qui sont des projets de 25 mégawatts qui ont été soumis, alors 25 MégaW on parle de 7 ou 8 machines qui ont comme promoteur, un promoteur souvent en équipe avec une communauté, ce qui favorise l'acceptation. Puis si on remonte un petit peu plus loin ce sont les projets du deuxième appel d'offre qui ont été le plus controversés; et dans ce deuxième appel d'offre on pourrait faire une frontière (sur l'acceptabilité sociale) entre les projets qui ont été développés dans la péninsule gaspésienne incluant le bas St-Laurent versus les projets dans les autres régions du Québec».

Nous tenons à souligner d'abord que même dans cette région à l'est , des projets ont rencontré de vives oppositions comme à Ste-Luce et la région de Rivière-du-loup,ainsi que dans des secteurs montagneux de Chaudière-Appalaches (au Massif du Sud ainsi qu'à St-Édouard-de-Frampton).

12 septembre 2013

Voici donc le portrait et l'historique des projets éoliens de notre région, en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale:

2008 St-Jacques le Mineur

Projet de parc éolien de 72 éoliennes, pour 108 MW: 26 éoliennes à Saint-Jacques; 46 à Saint-Philippe, par Innergex.

Extrait de La Presse:

«Lise Trottier est tombée sur le derrière. Un parc éolien? Hein? Juste comme ça? C'est quoi le gag?

Vérification faite, Lise Trottier a réalisé que la municipalité de Saint-Jacques discutait depuis fin 2006 avec le promoteur, Innergex, firme québécoise qui exploite des parcs éoliens en Gaspésie. Innergex veut construire un parc éolien de 72 éoliennes, pour 108 MW: 26 éoliennes à Saint-Jacques; 46 à Saint-Philippe, le village voisin....

...Ce que je voulais surtout savoir, du tandem Cayer-Beaudin,(note: Directeur général – maire, respectivement) c'est pourquoi ce projet d'Innergex avait pu se développer, en 2006 et 2007, avec l'appui de la municipalité, sans que les élus aient consulté la population.

....Ils voulaient, forts d'une pétition de plus de 600 noms (la moitié des électeurs), un référendum. Ils ne l'ont pas eu».¹⁷

Madame Lise Trottier a mené cette lutte avec ses concitoyens , le projet a avorté. Par la suite Mme Trottier a été élue maire de sa municipalité.

¹⁷ *Éolien: énergie durable, petites haines durables.. Par Patrick Lagacé Cyberpresse.ca in <http://www.prosperitefrontenac.com/index.php/documentation1/84-effets-sur-la-sante/82-verdir-d-horreur-au-village>*

12 septembre 2013

Elle raconte, devant La Commission du BAPE sur le projet de Saint-Valentin en 2011:« Nous avons arrêté de vivre nos vies pour nous consacrer à la défense de nos droits, de notre lopin de terre, de la justice... Il nous aura fallu un travail herculéen pour le faire avorter. Il nous aura fallu affronter un promoteur coriace, un conseil municipal complètement déconnecté de ses citoyens, une Sûreté du Québec présente autour de nous comme si c'étaient nous les voleurs de vies, les malfaisants.

... Je suis à même de constater la détresse que vivent des dizaines de citoyens confrontés à ces projets. Ils se sentent démunis et ont vraiment l'impression de frapper un mur comme on dit. J'ai fait mienne leur détresse car je sais combien cette bataille est injuste et au-delà de leur force bien souvent. ...Aujourd'hui je suis une représentante de la population, ayant été élue mairesse de ma municipalité en novembre 2009. Plusieurs valeurs ont guidé mes pas jusqu'à l'hôtel de ville. La première et la plus importante à mes yeux; le respect des citoyens.

Il est indéniable pour moi que les projets les plus prometteurs sont ceux qui obtiennent l'assentiment de la communauté.

Il est aussi indéniable à mes yeux qu'il n'est pas question de mettre les intérêts de particuliers devant l'intérêt commun.

Je vous répondrai que l'acceptabilité sociale passe par la consultation publique. Il ne m'a pas fallu longtemps après mon élection pour faire intégrer dans une réglementation l'énoncé suivant:

Consultation publique:

En rendant l'information accessible, en assurant la représentativité de divers acteurs, en régularisant les échanges et en prenant en compte les préoccupations et les attentes, il devient probable de formuler un projet de territoire en fonction des considérations dégagées. Par la suite, il peut être

12 septembre 2013

alors possible de décider collectivement quel projet doit aller de l'avant, quel projet doit être bonifié ou bien écarté»¹⁸.

2010-2011

LE PROJET ST-VALENTIN

La compagnie TransAlta entend construire 21 éoliennes à Saint-Valentin et 4 autres à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Pour raccorder les éoliennes au réseau, Hydro-Québec prévoit construire une ligne de haute tension de 7 kilomètres.

21 éoliennes à Saint-Valentin, un petit village de 500 habitants , 21 tours de 475 pieds de haut.

300 citoyens assistent à la réunion du conseil municipal de Lacolle, village limitrophe de Saint-Valentin, parce que les éoliennes vont jouxter le territoire de Lacolle.¹⁹

Le 10 février 2011 (annexes 2 et 3), la coalition des maires de 5 municipalités limitrophes convoque les populations à une soirée d'information et d'échanges sur le projet d'implantation d'éoliennes à St-Valentin en milieu habité ainsi que sur les plus belles terres agricoles du Québec. Ce soir-là, ils étaient plus de 300 personnes qui ont assisté avec intérêt et implication.

Le 5 mars 2011 , (annexe 4) la coalition des maires avec les comités Don Quichotte et Le Vent Tourne, a invité les populations et tout spécialement les agriculteurs à un défilé avec leurs tracteurs, de St-Valentin à Sr-Paul-de-l'Île-aux- Noix, et à un

¹⁸ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM115.pdf

¹⁹ <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2011/02/11/003-monteregie-eoliennes-opposition.shtml>

12 septembre 2013

rassemblement au Centre Paulinoix. Cette journée-là, il y a eu tracteurs dans le défilé en plus des automobiles et plus de 150 personnes au rassemblement au Centre Paulinoix, le tout par une journée de froid, de vent et de neige.²⁰

Aux auditions du BAPE, malgré que plusieurs habitants de Saint-Valentin et Équiterre appuyaient le développement de l'énergie éolienne, tout le monde municipal, y compris la Coalition des 7 maires de la région, (2 autres municipalités s'étant jointes aux cinq premières) les comités de citoyens, des municipalités avoisinantes , l'UPA de St-Valentin et de Lacolle se sont opposés à l'implantation de projets éoliens dans la région. Les opposants dénonçaient aussi le projet de raccordement de 25 pylônes d'Hydro-Québec, qui passerait sur ces terres, qui sont parmi les plus fertiles du Québec.²¹

Des citoyens dénoncent le processus d'information et de consultation comme inefficace et inéquitable : «Dans un premier temps, l'accès à l'information pour l'ensemble de la population visée par le projet me questionne. En effet, le projet a été soumis à Hydro-Québec le 17 septembre 2007. Une rencontre d'information a été effectuée en mai 2007. Faiblement sensibilisés, très peu de personne y étaient présentes. Une autre rencontre a eu lieu le 5 juillet 2007. Les promoteur ont fait face à une salle pratiquement vide. Certes, planifier une telle rencontre au beau milieu des vacances estivales des citoyens me semble une stratégie bien efficace pour s'assurer d'informer le moins de personne possible. Mais est-ce acceptable ? Ne devrait-il pas y avoir des règles du jeu claires prescrites par le gouvernement qui obligent ces compagnies qui désirent s'implanter chez nous afin de s'assurer qu'une majorité votante de la population a bel et bien été informée» Ils dénoncent du même coup la rupture du tissu social:«Nous faisons face non seulement à

²⁰ [tp://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM37.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM37.pdf)

²¹ <http://www.lavoixdusud.com/Actualites/2011-02-02/article-2192647/Front-commun-contre-l%26rsquo%3Bimplantation-d%26rsquo%3Beoliennes-industrielles-en-Monteregie-1>

12 septembre 2013

une désapprobation sociale face au projet éolien de St- Valentin, mais aussi à un déchirement social. Je suis complètement écoeurée de voir les membres d'une même collectivité se disloquer. Des conflits importants sont vécus entre les membres d'une même région, puis d'une même municipalité, s'ajoute entre les membres de la collectivité agricole, malheureusement aussi au sein d'une même famille et finalement à l'intérieur des foyers. Comment ignorer cette souffrance? N'est-elle pas la manifestation désolante d'une désapprobation sociale troublante?». ²²

En bout de ligne «En tenant compte des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le gouvernement du Québec a décidé de refuser le projet de parc éolien de Saint-Valentin sous sa forme actuelle ...Le rapport note aussi que le projet éolien divise la population des villages concernés et estime qu'il faut chercher à « construire un consensus » avant d'aller de l'avant. La municipalité de Saint-Valentin approuve l'arrivée des éoliennes, mais celles de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de Lacolle et de Saint-Cyprien-de-Napierville s'y opposent fermement. Du point de vue agricole, le BAPE note également que l'implantation d'éoliennes entraîne la perte de 11 hectares de terres, soit une « perte de ressources exceptionnelles »...Finalement, ce secteur de la Montérégie dispose de la plus haute diversité d'espèces à statut précaire au Québec». ²³

LES DEUX PROJETS DE SAINT-CYPRIEN

²² http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM2.pdf

²³ <http://www.laterre.ca/environnement/le-projet-eolien-de-saint-valentin-refuse-par-le-g/>

12 septembre 2013

Concuremment 2 projets successifs à St-Cyprien-de-Napierville ont avorté après la vive opposition des citoyens.

«Les soumissions reçues par Hydro-Québec portent sur deux blocs de 250 mégawatts chacun : le premier est réservé à des projets communautaires développés par des municipalités et le second est consacré aux projets autochtones.....L'agriculteur Normand Lefebvre devait accueillir, sur ses terres, deux des huit éoliennes d'un projet présenté dans le volet communautaire. Il était partenaire avec la firme britannique TCI, qui disait vouloir développer jusqu'à 100 mégawatts d'éolienne dans la région.

Mais la municipalité a refusé le projet. La compagnie TCI s'est alors tournée vers Kahnawake et a présenté son projet dans le cadre du volet autochtone.»Ce deuxième a été contesté en même temps et par la même coalition que celui de Saint-Valentin. Lors de la soirée d'information, une quarantaine d'agriculteurs ont défilé dans les rues de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour protester contre l'implantation d'éoliennes sur les meilleures terres agricoles du Québec ».²⁴

La compagnie TCI s'est tournée vers Kahnawake ,la loi permettant aux autochtones de passer outre les autorités municipales.

Selon les dires de ses dirigeants, KSE(Khanawake Sustainable Energy) cherchait une industrie avec qui collaborer pour profiter des offres de projets communautaires de Hydro-Québec dans le domaine éolien, un projet de huit éoliennes de trois mégawatt chacune.²⁵

²⁴ <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/07/08/010-hydro-eolien-kahnawake.shtml>
<http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/eoliennes-le-mouvement-de-contestation-prend-de-lampleur-7022011>

²⁵ <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/10/27/006-st-cyprien-eoliennes.shtml>

<http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/07/08/010-hydro-eolien-kahnawake.shtml>

12 septembre 2013

En décembre 2010, les citoyens ont appris l'existence de ce projet en même temps que la municipalité qui pourtant avait averti qu'elle ne voulait pas de ce projet.«« J'avais été rencontrer les Autochtones et j'avais été clair que le projet de TCI, je n'en voulais pas chez nous : " J'ai respecté votre décision quand vous avez bloqué le pont Mercier en 1990. C'était votre territoire, mais moi, je protège le mien. " Ils ont continué à aller de l'avant pareil », constate le maire». ²⁶

«Dans une assemblée de cuisine à Saint-Cyprien-de-Napierville, des opposants au projet éolien sont pris de court à quelques jours de Noël. Ils ne s'attendaient pas à devoir se réunir un 21 décembre.... « Non, ce n'est vraiment pas un beau cadeau de Noël à faire à des concitoyens .» Les opposants comptent revenir à la charge après les Fêtes. Ils entendent notamment contester devant les tribunaux le caractère autochtone du projet. En effet, le siège social de Kahnawake Sustainable Energies ne se trouve pas à Kahnawake, mais à Montréal». ²⁷

Deux assemblées publiques sur ce projet ont été annulées par le maire André Tremblay par la crainte de la violence qui pourrait en résulter. ²⁸

Le projet qui devait entrer en fonction en décembre 2013 a finalement avorté devant la vive opposition des citoyens et des élus.

ST-RÉMI- PREMIER PROJET À VOIR LE JOUR EN MONTÉRÉGIE

²⁶ <http://finances.ca.msn.com/actualites/rc-article.aspx?cp-documentid=27638131>

²⁷ <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/12/21/006-contestation-parc-eolien.shtml>

²⁸ <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/10/27/006-st-cyprien-eoliennes.shtml>

12 septembre 2013

12 juillet 2011. Le gouvernement donne le feu vert pour un parc de 44 éoliennes réparties dans 5 villes limitrophes, Mercier, St-Rémi St-Michel St - Isidore et Saint-Constant.²⁹

Ce projet est le seul de la région à avoir bénéficié d'une grande acceptabilité sociale, en grande partie de la municipalité de St-Rémi.

Malgré cela, de nombreux-ses citoyens citoyennes de Saint-Michel disent avoir été floué(e)s, victimes de désinformation .

Depuis la construction des éoliennes un citoyen de St-Michel, M.Georges Nichilo, a entrepris une poursuite légale parce qu'entouré de ces éoliennes, il subit des inconvénients de toutes sortes dont la plus contraignante est qu'il ne peut bâtir aucun bâtiment additionnel sur sa propriété parce que, si sa maison est à une distance «conforme» de l'éolienne la plus proche, aucun autre bâtiment construit sur sa propriété ne respecterait cette distance minimum. À St-Isidore, les citoyens sont maintenant inquiets parce que 4 des éoliennes reposent sur une base «incertaine» et ont dû être arrêtées en attendant d'être solidifiées.³⁰

Le parc vient d'être inauguré officiellement en septembre 2013. Du côté de l'Union des producteurs agricoles (UPA), "On croit toujours qu'un parc éolien n'a pas sa place sur des terres agricoles actives", affirme Pierre Caza, directeur aménagement et vie syndicale à l'UPA Montérégie.³¹

²⁹ <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/premier-projet-eolien-autorise-en-monteregie-12072011>

³⁰ <http://www.chateauguayexpress.ca/Actualites/2013-04-26/article-3228431/Des-eoliennes-qui-ne-tournent-pas-rond/1>

³¹ <http://www.chateauguayexpress.ca/Actualites/Economie/2013-09-12/article-3387362/De-la-grande-visite-au-parc-eolien/1>

12 septembre 2013

Franklin

En juillet 2011 La municipalité de Franklin refuse la demande d'étude de projet pour un parc éolien sur son territoire.³²

Saint-Chrysostome

Le 7 novembre 2011, la municipalité de **Saint-Chrysostome** elle aussi refuse un projet présenté par le promoteur local M.Jean-Claude Desgroseillers, de TROC international.³³

Godmanchester

Projet présenté par M.Jean-Claude Desgroseillers de TROC international, intermédiaire pour Enercon dont la phase 1 comporterait 10 éoliennes de type E92 -108 mètres de hauteur , pales de 92 mètres

Le règlement de contrôle intérimaire (RCI) à ce moment prévoit une distance de seulement 500 mètres entre les habitations et les éoliennes.

Première consultation publique le 16 octobre 2012 convoquée pour 20h , mais précédée d'une réunion à 19h avec les '**personnes concernées**' c'est-à-dire les personnes qui vont recevoir des éoliennes sur leur terre ainsi que les personnes sur la propriété desquelles passeraient les lignes électriques.³⁴

³² <http://godmanchester1.files.wordpress.com/2012/08/resolutionfranklinnoneolienne425-07-11.pdf>

³³ <http://godmanchester1.files.wordpress.com/2012/08/resolutionsaint-chrysostomenoneolienne.pdf>

³⁴ <http://godmanchester1.wordpress.com/2012/10/13/consultation-publique-sur-les-eoliennes-mardi-le-16-octobre-a-20h-19h/>

12 septembre 2013

Les citoyens ont reproché au conseil municipal d'avoir tenu cette consultation à huit clos avec le promoteur et les propriétaires signataires de contrat avec ce promoteur, et la consultation publique seulement une fois les ententes avec les propriétaires terriens signées.³⁵

Les citoyens ont été surpris et ahuris que le maire leur apprenne qu'à son sens la seule façon de contrer le projet consistait en ce qu'aucune personne n'aie signé de contrat avec le promoteur, ce qui n'était évidemment pas le cas. Plusieurs propriétaires terriens ont signé des ententes avec le promoteur permettant l'installation d'Éoliennes sur leurs terres. Pendant la réunion du conseil du 5 novembre, des discussions éclatent entre eux et les citoyens opposés au projet.³⁶

Il est rapporté dans un article du Valleyfield express que «...le promoteur a fait ses approches subtilement et en silence. Les approches auraient été faites par signature de contrat de confidentialité, qui interdit d'aborder le sujet avec d'autres personnes. Sous le couvert de l'anonymat, un agriculteur affirme que le promoteur du projet a agi avec insistance à son égard. « Le représentant de Troc International est venu me voir à quatre occasions. À sa dernière visite, M. Desgroseillers m'a dit que si je ne voulais pas avoir d'éolienne sur mon terrain, il irait voir mon voisin pour lui faire la même offre. Il m'a clairement dit : "Je vais la mettre chez ton voisin. Tu vas l'avoir dans la face tous les jours, mais tu n'auras pas l'argent qui vient avec " », soutient-il.³⁷

En décembre 2012, deux représentants de Québec solidaire Huntingdon ont assisté à l'assemblée du conseil de Godmanchester où Madame Carole

³⁵ http://virtuel.gleaner-source.com/doc/hebdo_the-gleaner/glea2012-10-22/2012101901/#0

³⁶ http://virtuel.gleaner-source.com/doc/hebdo_the-gleaner/glea20121112/2012110901/#11

³⁷ <http://www.valleyfieldexpress.ca/Actualites/2012-11-07/article-3116287/Reaction-face-a-l-%26rsquoimplantation-d%26rsquoeliennes-a-Godmanchester/1>

12 septembre 2013

Trépanier a présenté au conseil une pétition de près de 600 signatures de citoyens de la municipalité d'à peine 1500, recueillie en très peu de temps, tout en en promettant de continuer à recueillir des signatures.

À Très-Saint-Sacrement,

la municipalité a refusé le protocole d'entente du projet présenté par le représentant de TROC international M.Jean-Claude Desgroseillers, intermédiaire pour Enercon, compagnie allemande fabriquant des éoliennes.³⁸ Selon le maire François Rochefort, «D'après moi, le projet ne verra pas le jour, car il n'a pas l'appui de la municipalité, donc il ne passera pas au BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement)», a-t-il précisé. La municipalité a tout de même résolu de donner le permis pour l'étude des vents, car la demande du promoteur Claude Desgroseillers était conforme aux règlements municipaux.³⁹

Là aussi les citoyens reprochent aux élus et au promoteur d'agir dans le secret. «J'ai demandé à la municipalité des informations sur le protocole d'entente que le promoteur a présenté lors du conseil municipal et je n'ai pas pu les avoir», a-t-il déploré.»⁴⁰

La municipalité de Huntingdon aussi a affirmé son opposition à tout projet sur son territoire.⁴¹

Revendications de réglementation plus sécuritaires :

³⁸ <http://godmanchester1.files.wordpress.com/2012/11/resolutiontssacrementmars2012non.pdf>

voir aussi Annexe 3

³⁹ <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/citoyens-levent-projets-eoliennes-1112012>

⁴⁰ ibid

⁴¹ <http://www.hebdosregionaux.ca/monteregie/2012/11/15/pas-deoliennes-dans-sa-ville>

12 septembre 2013

Initialement, les municipalités ont eu de la difficulté faire entendre leurs préoccupations et revendications par les MRC et par le MAMROT. M.Yves Duteau, maire de la municipalité de Lacolle affirme «Je peux vous dire que les échanges n'ont pas toujours été faciles (au sein de la MRC) car il y avait une certaine divergence d'opinion et de plus, le Ministère des Affaires municipales et des Régions nous imposait sa volonté en ayant refusé le 1000 mètres de notre réglementation...Après maintes discussions et explications de la direction de la MRC, à savoir que nous n'avions aucunes alternatives face à la décision du Ministère des Affaires municipales et des Régions, que nous n'avions comme choix que de diminuer notre norme de 1000 mètres. Je peux vous dire que nous l'avons réduite malgré nous à 750 mètres et ceci fut fait avec amertume et aversion ». ⁴²

M.Duteau était aussi d'avis que la MRC du Haut-Richelieu n'avait pas suivi dans le processus les recommandations du MAMROT:

«Premièrement, si la MRC avait recouru à une expertise professionnelle reconnue tel que recommandée par les Affaires municipales, nous aurions eu une évaluation appropriée de l'impact des projets et la réglementation aurait reflété la réalité du territoire en plus d'une planification raisonnée et concertée.

Deuxièmement. au lieu d'avoir fait la consultation publique seulement au bureau régional de la MRC, il aurait été souhaitable et préférable que la consultation publique ait été faite à quelques endroits sur le territoire de la MRC considérant l'étendue du territoire, la complexité de la filière énergétique éolienne, la diversité des municipalités et surtout sachant que 90% du territoire est à vocation agricole. De cette façon, la totalité de la collectivité du

⁴² http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM37.pdf

12 septembre 2013

territoire de la MRC Haut-Richelieu aurait été incluse tout au long du processus et la transparence aurait été plus au rendez-vous.

Troisièmement, il aurait été sage qu'une demande d'aide ait été faite aux commissaires du SAPE pour réaliser une consultation publique concernant l'application du règlement de contrôle intérimaire (RCI). De cette façon, nous aurions évité des démarches improductives et à la fois émotionnelles». ⁴³

À la suite des audiences du BAPE à St-Valentin et de la vague d'opposition tant des agriculteurs et de leurs concitoyens que des municipalités, les maires de la Coalition des Maires ont fait pression sur la MRC du Haut-Richelieu qui a été forcée de réagir.

«Suite au rapport d'enquête et d'audiences publiques réalisé par la commission d'enquête chargée d'examiner ce projet, laquelle ne recommandait pas la réalisation du projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du refus par le Conseil des ministres d'autoriser ce projet pour cause de non-acceptabilité sociale, le conseil de la MRC se devait d'ajuster et améliorer la réglementation régionale afin de tenir compte autant de certains constats ou commentaires mentionnés dans ce rapport d'enquête déposé en juin 2011 ou soulevés lors des audiences publiques afin de répondre aux préoccupations confirmées de la population du territoire du Haut-Richelieu.»⁴⁴ La MRC modifie son RCI pour augmenter la distance entre une éolienne et une habitation à 2km. D'abord

⁴³ ibid

⁴⁴ <http://www.mrchr.qc.ca/documents/amenagementrci/rci478.pdf>

12 septembre 2013

refusé par le Ministre Laurent Lessard, ce RCI est finalement approuvé et adopté le 9 mai 2012.⁴⁵

Voyant cela, d'autres municipalités emboîtent le pas. Plusieurs municipalités, dont Godmanchester⁴⁶ et Ste-Anicet, adoptent en 2012 une résolution pour demander à la MRC du Haut-St-Laurent d'adopter un RCI fixant la distance minimale d'une éolienne à 2 km de toute habitation.⁴⁷

Finalement début 2013, le RCI de la MRC du haut-St-Laurent ,entériné par le MAMROT, établi lui aussi à 2km la distance d'une éolienne à une habitation.⁴⁸

La MRC des Jardins de Napierville, quant à elle, est divisée sur la question et n'a pas changé son RCI qui actuellement établi la distance entre une éolienne et une habitation à 750 m.

Conclusion

Nous laisserons en guise de conclusion cet extrait de l'ouvrage *«Pour qui souffle le vent»*:

«Cauchemar pour les communautés d'accueil qui n'ont pas les moyens et les pouvoirs de négocier l'implantation des parcs éoliens avec les promoteurs, mais aussi pour l'ensemble de l'économie du Québec qui se prive d'une ressource plus que prometteuse en acceptant la privatisation».⁴⁹

⁴⁵ ibid

⁴⁶ http://virtuel.gleaner-source.com/doc/hebdo_the_gleaner/glea20121112/2012110901/#10

⁴⁷ <http://www.hebdosregionaux.ca/monteregion/2012/11/25/saint-anicet-demande-aussi-a-la-mrc-des-normes-plus-restrictives>

⁴⁸ <http://godmanchester1.files.wordpress.com/2013/03/l-du-ministre-18-mars-2013.pdf>

⁴⁹ Bouchard, Roméo *Pour qui souffle le vent*. <http://www.ecosociete.org/t109.php>

12 septembre 2013

Liste des annexes

Annexe -1 Extraits du mémoire présenté par Mme Lise Trottier, mairesse de St-Jacques-le-Mineur, devant le Bureau d'audiences publique sur le projet éolien de Saint-Valentin

p.45

Annexe 2 Coalition de 5 municipalités 31 janvier 2011

p.48

Annexe 3 Convocation à une soirée d'information par la Coalition des Maires

p.50

Annexe 4 Reportages photos manifestations d'agriculteurs contre éoliennes

p.51-

Annexe 5 Résolution de Franklin

p.53

Annexe 6 Résolution de Saint-Chrysostome

p.54

Annexe 7 Résolution de Très-Saint-Sacrement

p.55

12 septembre 2013

Annexe1.

Extraits du mémoire présenté par Mme Lise Trottier, mairesse de St-Jacques-le-Mineur, devant le Bureau d'audiences publique sur le projet éolien de Saint-Valentin.⁵⁰

«Vous me demanderez peut-être ce que signifie pour moi, en tant qu'élue, l'acceptabilité sociale?

Je vous répondrai que l'acceptabilité sociale passe par la consultation publique. Il ne m'a pas fallu longtemps après mon élection pour faire intégrer dans une réglementation l'énoncé suivant:

Consultation publique:

En rendant l'information accessible, en assurant la représentativité de divers acteurs, en régularisant les échanges et en prenant en compte les préoccupations et les attentes, il devient probable de formuler un projet de territoire en fonction des considérations dégagées. Par la suite, il peut être alors possible de décider collectivement quel projet doit aller de l'avant, quel projet doit être bonifié ou bien écarté.

Pour ce faire, la municipalité devra organiser et animer des assemblées publiques d'information et de concertation. Un comité tripartite (membres du conseil, citoyens et promoteur) devra être formé dans le but d'organiser des séances publiques d'information. La formation de ce comité se fera à chaque fois qu'un projet sera soumis à la municipalité. Les séances d'information et d'échanges devront se tenir avant que toute entente écrite ou engagement écrit se fasse entre la municipalité et le promoteur du projet.

Les assemblées de consultation publiques devront se faire à l'ensemble de la population. L'opinion de la population se reflétera dans les échanges verbaux ou dans un registre de signatures. Si le conseil municipal jugeait nécessaire, suite à la demande citoyenne, d'organiser un référendum, il s'étendra à l'ensemble de la population et tous les frais inhérents à ce référendum seront assumés par le promoteur.

La consultation publique est pour moi un outil essentiel à une gestion équitable du territoire.».

⁵⁰ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM115.pdf

12 septembre 2013

Plus loin dans ce même article, il y a ce passage :

"Lundi, tant le premier ministre Charest que le ministre Béchard ont insisté sur l'importance de l'acceptabilité sociale des projets, le premier ministre précisant que cela ne signifie pas pour autant l'unanimité."

Vous me demanderez peut-être ce que signifie pour moi, en tant qu'élue, l'acceptabilité sociale?

Je vous répondrai que l'acceptabilité sociale passe par la consultation publique. Il ne m'a pas fallu longtemps après mon élection pour faire intégrer dans une réglementation l'énoncé suivant :

Consultation publique

En rendant l'information accessible, en assurant la représentativité de divers acteurs, en régularisant les échanges et en prenant en compte les préoccupations et les attentes, il devient probable de formuler un projet de territoire en fonction des considérations dégagées. Par la suite, il peut être alors possible de décider collectivement quel projet doit aller de l'avant, quel projet doit être bonifié ou bien écarté.

Pour ce faire, la municipalité devra organiser et animer des assemblées publiques d'information et de concertation. Un comité tripartite (membres du conseil, citoyens et promoteur) devra être formé dans le but d'organiser des séances publiques d'information. La formation de ce comité se fera à chaque fois qu'un projet sera soumis à la municipalité. Les séances d'information et d'échanges devront se tenir avant que toute entente écrite ou engagement écrit se fasse entre la municipalité et le promoteur du projet.

Les assemblées de consultation publiques devront se faire à l'ensemble de la population. L'opinion de la population se reflétera dans les échanges verbaux ou dans un registre de signatures. Si le conseil municipal jugeait nécessaire, suite à la demande citoyenne, d'organiser un référendum, il s'étendra à l'ensemble de la population et tous les frais inhérents à ce référendum seront assumés par le promoteur.

La consultation publique est pour moi un outil essentiel à une gestion équitable du territoire.

Nécessité d'une politique énergétique verte dans le respect de nos citoyens et de nos territoires verte dans
le respect de nos citoyens et de nos territoires

12 septembre 2013

12 septembre 2013



31 janvier 2011

ANNEXE 1

**Cinq municipalités font front commun
pour informer l'ensemble de la population sur les causes
et les conséquences réelles de l'implantation d'éoliennes en Montérégie**

Unanimement, les municipalités déplorent le manque d'information impartiale qui vous a été accessible à ce jour, alors que vous devez prendre position sur un enjeu majeur qui aura des impacts sur plusieurs générations.


**La position des représentants municipaux impliqués est claire.
Énergie verte : OUI. Efforts pour réduire les gaz à effet de serre : OUI.
Éoliennes industrielles sur les meilleures terres agricoles du Québec : NON.**

Les municipalités se doivent de représenter et de défendre les intérêts de leurs contribuables. Or, une portion croissante de citoyens exprime ses vives inquiétudes, sa complète méconnaissance du sujet ou se prononce catégoriquement contre l'implantation d'éoliennes en Montérégie. Il y a donc urgence de clarifier plusieurs volets pour lesquels de nombreux citoyens n'ont eu accès, à ce jour, qu'à la version des promoteurs.

Acceptabilité sociale

Selon Hydro-Québec et la politique de développement durable du gouvernement, les projets éoliens doivent recevoir l'acceptabilité sociale pour être retenus. Or, le présent projet divise les populations et crée de vives tensions au sein même des différentes communautés de la Montérégie.

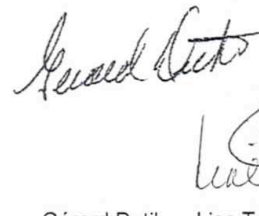
Dans le but de mieux vous informer, les élus municipaux vous inviteront prochainement à des séances publiques d'information. Ils vous présenteront une vidéo claire et simple sur les façons de procéder des promoteurs, et les conséquences réelles de l'implantation des parcs éoliens. Ce documentaire vous permettra de mieux comprendre ce qu'on vous a dit... ce qu'on ne vous a pas dit...et pourquoi.


André Tremblay

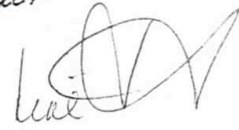
Jacques Desmarais


Yves Duteau

Yves Duteau


Gérard Dutil

Gérard Dutil


Lise Trottier

Lise Trottier

Nécessité d'une politique énergétique verte dans le respect de nos citoyens et de nos territoires verte dans
le respect de nos citoyens et de nos territoires

12 septembre 2013

12 septembre 2013

ANNEXE 3



DOSSIER DES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES SUR NOS MEILLEURES TERRES AGRICOLES DU QUÉBEC

CINQ MAIRES DE LA RÉGION VOUS DONNENT L'HEURE JUSTE!

**Première séance publique d'information
Jeudi 10 février 2011 à 19 h
au Centre socioculturel Léodore-Ryan
10, rue Sainte-Marie à Lacolle**

Quels sont les impacts potentiels, à long terme, pour votre portefeuille de contribuable?

Pourquoi insiste-t-on tellement pour que toutes les ententes signées par les promoteurs restent cachées?

Quel impact les éoliennes peuvent-elles avoir sur la valeur de votre propriété?

Pourquoi veut-on vous faire croire que tous les dés sont déjà joués?

Témoignages d'ingénieur, d'économiste, d'agent immobilier et de citoyens

NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE.

Maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, monsieur Gérard Dutil
Maire de Lacolle, monsieur Yves Duteau
Maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu, monsieur Jacques Desmarais
Maire de Saint-Cyprien-de-Napierville, monsieur André Tremblay
Mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur, madame Lise Trottier

12 septembre 2013

COUP D'OEIL www.coupdoeil.info - Le 9 mars 2011

Des agriculteurs et des opposants s'unissent contre les projets éoliens de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien

Jacques Laroche
jacques.laroche@canadafrancais.com

Les agriculteurs et le grand public étaient conviés le samedi 5 mars à une manifestation contre les projets éoliens dans la région. Tout a commencé à 13h30 à la ferme de la famille Ammerlaan dans le rang Saint-Georges à Saint-Valentin. Une centaine de personnes y participaient. Des opposants et des agriculteurs ont invité le public à s'unir pour faire avorter les projets de parcs éoliens à Saint-Valentin (25 éoliennes de 2 mégawatts) et à

Saint-Cyprien-de-Napierville (8 éoliennes de 3 mégawatts).

Ils ont dit qu'il était inacceptable que des éoliennes industrielles de plus de 130 mètres de hauteur soient implantées dans les meilleures terres agricoles du Québec, des terres de qualité 1 et 2. Et qu'il était tout aussi inacceptable qu'une ligne électrique de 120 >000 volts, longue de 7 kilomètres et constituée de 21 pylônes, soit construite sur les terres de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien pour relier le projet de parc éolien et la sous-station d'Hydro-Québec à Napierville.

Une opposante a aussi dit que les éoliennes seraient visibles du Fort Lennox à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce qui n'est pas une bonne façon, a-t-elle dit, de valoriser les rives de la rivière Richelieu et de sauvegarder le patrimoine architectural et historique de la région.

UN MINISTRE RÉCEPTIF

Les organisateurs ont ensuite invité tout le monde à se rendre au Centre Paulinoix à Saint-Paul. Un cortège de 40 tracteurs d'agriculteurs de la région et même de Henryville, Noyan et Clarenceville, ainsi que plusieurs véhicules automobiles s'est alors ébranlé du rang Saint-Georges pour traverser le village de Saint-Valentin, emprunter le chemin 4^e Ligne et se diriger vers le Centre Paulinoix.

À cet endroit, plus de 150 personnes ont écouté les cinq maires de la coalition contre les éoliennes s'adresser à la foule. Le maire de Saint-Paul, Gérard Dutil, a d'abord indiqué qu'une rencontre avait eu lieu le 25 février dernier au bureau de circonscription du ministre du Développement durable et de l'Environnement, Pierre Arcand, à Montréal. Outre le ministre, la rencontre réunissait les maires Gérard Dutil, de Saint-Paul, André Tremblay, de Saint-Cyprien, et Lise Trottier de Saint-Jacques-le-Mineur, le député de Huntingdon, Stéphane Billette, qui avait demandé la tenue de cette rencontre, et son attaché politique Gilles Bigras. La rencontre a duré plus d'une heure.

Suite à la page 7



Cortège de 40 tracteurs et de plusieurs automobiles et camionnettes s'étendait sur près d'un kilomètre. (Photo Jacques Laroche)



Une centaine de personnes étaient à la manifestation sur la ferme de la famille Ammerlaan dans le rang Saint-Georges à Saint-Valentin. (Photo Jacques Laroche)

12 septembre 2013

Le 9 mars 2011 - www.coupdoeil.info COUP D'OEIL 7



Plus de 150 personnes étaient présentes au Centre Paulinoix à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. (Photo Jacques Larochelle)

Suite de la page 6

Selon les maires, celle-ci a été très fructueuse, le ministre Arcand s'étant montré très réceptif aux doléances des élus. Selon Mme Trottier, le ministre réalise de plus en plus clairement à quel point tout le dossier de l'implantation d'éoliennes en milieu habité et sur d'excellentes terres agricoles est devenu problématique: «Le ministre a eu une très bonne écoute. Il se rend compte que le développement de la filière éolienne au Québec a été très mal encadré. C'est un sujet qui le préoccupe. Il nous a dit que le critère de l'acceptabilité sociale est très important pour lui. Si la majorité des citoyens rejette ces projets, ce sera très difficile pour le ministre Arcand de les autoriser», a dit la mairesse Trottier.

Celle-ci a en outre indiqué que le député Billette a dit à son collègue que puisqu'il avait été élu pour défendre les intérêts de ses concitoyens, si ceux-ci se prononçaient majoritairement contre les deux projets éoliens, il appuierait ses concitoyens sans équivoque.

Le maire de Lacolle, Yves Duteau, a dit que deux nouvelles municipalités venaient de se joindre à la coalition, soit Saint-Georges-de-Clarenceville et Sabrevois. Il a ajouté que la coalition avait aussi reçu un appui sans équivoque de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu. Une déclaration du maire Gilles Dolbec doit paraître bientôt dans le *Coup d'œil* et dans le *Canada Français*.

De son côté, le maire de Saint-Cyprien-de-Napierville, André Tremblay, a dit qu'il était



La mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur, Lise Trottier, a exhorté la population à se rendre en grand nombre à l'audience du BAPE qui commence le 7 mars à l'édifice municipal de Saint-Valentin. (Photo Jacques Larochelle)

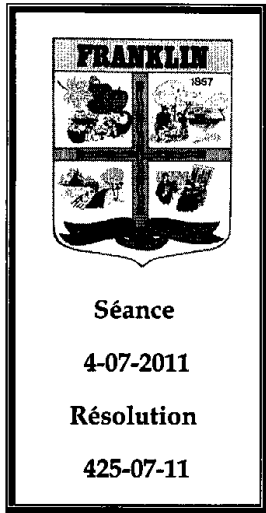
bien content de voir tous ces tracteurs: «Ça montre que ce n'est pas juste à la Saint-Jean-Baptiste qu'on peut les voir dans les rues!». À l'intention des citoyens de Saint-Valentin, il a dit: «Vous avez une belle municipalité, avec de belles terres. Ne laissez pas cela être détruit par des éoliennes».

Quant au maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Jacques Desmarais, il a dit que les membres de la coalition se démenent sans relâche pour «combattre ce fiasco-là». Il a dit merci aux agriculteurs et aux citoyens qui s'opposent à ces projets et il les a encouragés à continuer la lutte.

Enfin, la mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur, Lise Trottier, a déclaré que la bataille ne fait que commencer: «On a besoin de votre

aide. Venez en grand nombre à l'audience du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) qui commence le 7 mars à l'édifice municipal de Saint-Valentin. L'audience pourrait durer plusieurs jours. Posez plein de questions au promoteur, TransAlta, et préparez des mémoires pour présenter à la deuxième audience qui commencera le 4 avril. C'est pas compliqué d'écrire des mémoires. Ça peut être court. On a des gens qui peuvent vous aider à les écrire. C'est très important de démontrer au BAPE qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour le projet de Saint-Valentin, et plus tard, celui de Saint-Cyprien. Si nous déposons des centaines de mémoires, cela va influencer les conclusions du BAPE et nous aider à gagner notre cause».

12 septembre 2013



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
tenue le lundi 4 juillet 2011 à 19 h 30
au 1670 Route 202, Franklin, QC**

À laquelle sont présents :

La mairesse : Mme Suzanne Blair
Les conseillers : MM. Marc-André Laberge, Douglas Brooks, Lionel Couton,
Yves Métras, Albert Schinck
Est absent : M. Sylvain Barré
Mme Nancy Westerman, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

DEMANDE D'ÉTUDE DE PROJET ÉOLIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a reçu une demande d'étude de projet pour la construction d'un parc Éolien dans son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Albert Schinck, appuyé par le conseiller Marc-André Laberge et résolu à l'unanimité des personnes ayant voté, la mairesse ne vote pas;

De refuser la demande d'étude de projet pour la construction d'un parc Éolien dans son territoire.

Votent pour : Marc-André Laberge, Douglas Brooks, Yves Métras, Albert Schinck

Vote contre : Lionel Couton

ADOPTÉE

Donné à Franklin, ce 9 mars 2012
COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Lynn Frounfelker
Directrice générale en intérim

12 septembre 2013



Municipalité de Saint-Chrysostome

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue le lundi 7 novembre 2011 à 20H00, au Centre culturel municipal situé au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage, sous la présidence de Madame Jocelyne Lefort, Maire à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur le Conseiller Denis Lefort, district #1
Monsieur le Conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le Conseiller Steve Laberge, district #3
Monsieur le Conseiller Jocelyn Thibault, district #4
Monsieur le Conseiller Alain Dupras, district #5
Monsieur le Conseiller Richard Béliveau, district #6

Madame Céline Ouimet, directrice générale / secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

2011-11-302 21. PROJET ÉOLIEN / DEMANDE DE M. CLAUDE DESGROSEILLERS

Considérant la demande de M. Claude Desgroseillers d'implanter un parc éolien sur le territoire de la Municipalité de Saint-Chrysostome;

Un tour de table est fait :

Monsieur le Conseiller Steve Laberge est contre;
Monsieur le Conseiller Marc Roy est contre;
Monsieur le Conseiller Denis Lefort est contre;
Monsieur le Conseiller Jocelyn Thibault est contre;
Monsieur le Conseiller Alain Dupras est contre;
Madame le Maire Jocelyne Lefort est contre;
Monsieur le Conseiller Richard Béliveau est pour.

Donc, il est résolu majoritairement par les membres du conseil présent de rejeter le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme, ce 15^e jour du mois de novembre 2011.

Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Nécessité d'une politique énergétique verte dans le respect de nos citoyens et de nos territoires
le respect de nos citoyens et de nos territoires

12 septembre 2013



**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE TRÉS SAINT SACREMENT**
1150 route 203, C.P. 160, Howick, Québec J0S 1G0

Copie de résolution

Lundi, le 5 mars 2012

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Trés-Saint-Sacrement tenue lundi, le 5 mars 2012 à 20 h 00 et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Mesdames Agnes McKell et Johanne Loisele, Messieurs Dany Anderson, Ross Craig et Pascal Laramée formant quorum sous la présidence du maire M. François Rochefort.

Mme Suzanne Côté, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résoi. 2012-43

Considérant que M. Jean-Claude Desgroselliers de Troc International a déposé un protocole d'entente concernant le développement et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité et que suite à l'étude du protocole d'entente, le conseil municipal de la Paroisse de Trés-Saint-Sacrement ne peut accepter de signer cette dite entente pour les raisons suivantes:

- Le montant de la contribution annuelle n'est pas indexé;
- Les frais du comité de suivi sont limités à 2 000 \$ par année ce qui est insuffisant. Ce montant devrait refléter la totalité des frais et être indexé au fil des années;
- Aucune compensation n'est offerte pour défrayer les dépenses réelles que l'étude du projet va occasionner, à savoir :
Coûts supplémentaires au niveau du secrétariat.
Coûts qui sont reliés aux services d'experts, étant donné que l'élu devra utiliser ces services pour acquérir rapidement les connaissances dans de nombreux domaines tels que, droit, environnement dans l'énergie éolienne, aspects techniques, faune, etc... et cela pour répondre aux questions des citoyens.
- Coûts d'experts indépendants pour valider l'information en provenance du promoteur.
- Coûts pour rédiger un mémoire lors des audiences du B.A.P.E.

Il est donc proposé par Mme Agnes McKell
Appuyé par M. Danny Anderson
Et résolu :

Que le conseil municipal ne peut accepter de signer et rejette le protocole d'entente tel que proposé par M. Desgroselliers de Troc International, concernant le développement et l'exploitation d'un parc éolien et par conséquent, ne peut appuyer le projet.

Adoptée

Copie certifiée conforme,
Ce 21^e jour de mars 2012


Suzanne Côté, d.g.
Secrétaire-trésorière

Cette résolution est conditionnelle à l'adoption du procès-verbal